Direction du personnel et des services

Arrêté du 24 juillet 2001 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des ingénieurs des ponts et chaussées et du corps des administrateurs civils

NOR: EQUP0110154A

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret nº 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Arrête:

Article 1er

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des ingénieurs des ponts et chaussées et du corps des administrateurs civils est fixée au 6 novembre 2001.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel et des services
empêché :
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées,
chargé de la sous-direction
de la gestion des personnels d'encadrement,
T. Duclaux